



MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE
ET DU TRAVAIL

Exposition de Charleroi 1911

COMMISSARIAT GÉNÉRAL
DU GOUVERNEMENT

N°

A rappeler dans la réponse.

Annexe :

Charleroi, le 15 Septembre 1911.

Bureau : Quai de Brabant, 23.

M. Hôpital Notre Dame à la Rose
Lessines

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que le Jury de la Classe 67 de l'Exposition de Charleroi vous a décerné un diplôme de Médaille D'ARGENT pour l'Helkies.

Conformément à l'Article 23 du Règlement du Jury des Récompenses, vous avez 3 jours pardevant vous, à partir de la date de la présente communication, pour interjeter appel de la décision précitée; votre recours doit donc être introduit au Commissariat Général du Gouvernement, quai de Brabant, 23, pour le 19 courant.

Le Jury d'appel homologue ou réforme les propositions des récompenses qui lui sont soumises dans le délai voulu.

Il va de soi que votre recours, au cas où vous vous décideriez à l'introduire, doit être motivé.

Recevez, Monsieur, les assurances de notre considération bien distinguée.

Le Commissaire Général-Adjoint du Gouvernement,

Joseph Brughmans.

Le Commissaire Général du Gouvernement,

L. Gendelien.

Décision du Jury 1911
Travail d'Argent
